

Comité Directeur

Conférence téléphonique du 12 juillet 2018

Participants : Jean-Pierre SIUTAT – Président.
Mmes Corinne CHASSAC, Françoise EÏTO, Magali FERRIER, Cathy GISCOU, Anne MUCIANI, Stéphanie PIOGER
MM. Patrice ALEXIS, Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Patrick COLLETTE, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Stéphane KROEMER, Michel MARGUERY, Gérald NIVELON, Yannick OLIVIER, Alain SALMON, Mili SPAHIC et Boris VENDRAN

Excusés : Mmes Valérie ALLIO, Françoise AMIAUD, Anne-Marie ANTOINE, Agnès FAUCHARD, Carole FORCE, Nathalie LESDEMA, Yannick SOUVRE
MM. Alain BERAL, Bernard DANNELE, Pierre DEPETRIS, Patrick HACQUET, Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, Christian MISSER, Damien SIMONNET et Luc VALETTE

Assistent : Alain CONTENSOUX, Sébastien DIOT, Jean-Philippe GAUDICHAU et Pascal GOUDAIL

ANNEXES	
N°	
1	2018-07-04-0-Présentation Budget 2018 2019 V5
2	2018-07-12 CD - 6 - DAJI Document Unique modifications réglementaires 2018-2019
3	2018-07-05 CHARTE DES OFFICIELS -V1 Ter - Saison 2018-2019 - MMY-BVR
4	2018-07-12 CD 5-CFC NM1 - Composition des poules (Saison 2018-2019) - V1 ASN
5	2018-07-12 1-HN CD Point général VF

1. Ouverture par le Président

Jean-Pierre SIUTAT signale que certains points doivent impérativement être validés par le Comité Directeur avant l'Assemblée Générale. C'est pourquoi cette conférence téléphonique est organisée. Il se peut qu'une autre ait lieu prochainement.

Il salue les résultats de l'Equipe de France U17M, qui a gagné la médaille d'argent lors du championnat du Monde en Argentine, ainsi que les équipes 3x3. Il salue également les résultats de l'Equipe de France de football qui est qualifiée pour la finale de la Coupe du Monde. Il affirme que cela rejaillira sur tout le sport français.

Il annonce avoir reçu un compte rendu du travail qui a été mené sur la gouvernance du sport. Une réunion aura lieu à ce sujet au Comité Olympique. Il diffusera ensuite ce compte rendu.

Il signale que le nombre de licenciés est actuellement de 32 000 soit 30% de plus que la saison dernière, à date.

Jean-Pierre SIUTAT informe les membres présents qu'une réunion du Comité Directeur se tiendra au siège de la Fédération le samedi 8 septembre, de 9h30 à 13h afin d'étudier et de voter les modifications de statuts. Les membres du Comité Directeur pourront assister aux matches le vendredi soir, puis le samedi après la réunion.

2. Dossiers soumis à décision

a. Budget Prévisionnel Saison 2018 – 2019

Jean-Pierre HUNCKLER présente le budget prévisionnel pour la saison 2018-2019 (voir l'annexe 1).

Jean-Pierre SIUTAT signale que le budget de la Fédération a doublé en 8 ans et que le chiffre d'affaires du marketing a été multiplié par 4. Il remercie Raymond BAURIAUD et le pôle Marque pour leur travail.

Il ajoute que l'ensemble du budget du FART doit être utilisé avant la fin de l'olympiade. Il rappelle qu'il se décompose en 2 parties : soutien de travaux dans le cadre d'une mutualisation de siège et un soutien aux ressources humaines (les ligues devant se doter d'un directeur territorial et d'un CTO). Il propose de scinder l'aide pour les ligues qui ne recruteraient qu'une de ces deux ressources (de préférence le Directeur Territorial) ; dans ces conditions, les 110.000 euros seraient répartis en 65.000€ pour le DT et 45.000€ pour le CTO). La partie du FART non dépensée serait reversée aux Ligues, la somme étant inversement proportionnelle au nombre de licenciés. Une somme d'un montant égal serait également versée aux Ligues ultramarines et Corse.

Validation du budget par le Comité Directeur

b. Modifications règlementaires – Document unique

Stéphanie PIOGER présente ensuite le Document Unique des modifications règlementaires (voir l'annexe 2).

Validation du Document Unique par le Comité Directeur

Michel MARGUERY présente les évolutions de la Charte des Officiels (voir l'annexe 3).

Validation de la Charte des Officiels par le Comité Directeur

c. Commission FFBB 2024 et Club 3.0

Jean-Pierre SIUTAT propose au Comité Directeur la création d'une Commission FFBB 2024 et Clubs 3.0, rattachée à la Présidence, dont Mili SPHIC sera le président. Les membres sont en cours de désignation.

Validation de la création de la Commission par le Comité Directeur et de sa présidence par Mili SPAHIC

Jean-Pierre SIUTAT ajoute que le développement de la plateforme a été lancé.

Mili SPAHIC signale que, concernant le recrutement des 6 chargés de développement club 3.0, 150 candidatures ont été reçues parmi lesquelles 22 ont été retenues afin de passer des tests sur ordinateur, puis des entretiens pour ceux qui seront sélectionnés.

Jean-Pierre SIUTAT signale que très peu de candidatures féminines ont été reçues. De plus la moyenne d'âge est plutôt basse.

d. Conférences thématiques AG FFBB

Thierry BALESTRIERE rappelle que durant l'assemblée générale fédérale, des conférences thématiques sont organisées. Sur les 4-5 créneaux disponibles, il y a un sujet « Plan Citoyen » et un sujet « Intégrité des Compétitions » animée par la Française des Jeux.

Cathy GISCOU propose une conférence sur les affiliations.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite une conférence sur le club 3.0.

e. Attribution des wild-cards NM3

Alain SALMON rappelle que, chaque année lorsqu'une équipe de Jeep Elite descend, son équipe Espoir bénéficie d'une place réservée en NM3. Boulazac ayant été maintenu et Paris Basket Avenir ayant déjà une équipe en NM2, les deux places réservées en NM3 sont donc disponibles.

Il propose donc d'attribuer la 1^{ère} place réservée à St Malo et la 2^{nde} à Bois.

Validation de la proposition à l'unanimité par le Comité directeur

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que le club de Blois est arrivé 1^{er} de la saison régulière de Pro B. Cependant, une des conditions pour monter en Jeep Elite est d'avoir un centre de formation agréé pendant la saison de Pro B (donc en 2017-2018). Hors Blois n'en a pas. Parmi les conditions pour obtenir l'agrément figurent l'engagement d'une équipe en NM3 et une en U18 Elite, la signature par de jeunes joueurs de conventions de formation, des entraîneurs diplômés, un suivi médical et scolaire des joueurs. A la date de la visite des représentants de la Commission (DRJS et DTN, 4 mai 2018), aucun de ces critères n'était rempli par le club. Sans agrément du centre de formation, la LNB a refusé l'accession de Blois en Jeep Elite. Le club a fait appel de cette décision et est reçu en Chambre d'appel ce 12 juillet.

3. Informations diverses

a. Composition des poules de NM1

Alain SALMON propose la composition des poules de NM1 et présente la méthode utilisée (voir l'annexe 4). Il attire l'attention du Comité Directeur sur le fait que le club d'Orchies, dont l'équipe 1 est reléguée en Région, est en procédure de recours. Si la rétrogradation du club était confirmée, il serait remplacé.

Validation de la proposition par le Comité Directeur

b. Modification du trophée CDF Seniors Féminines

Suite au non engagement en Nationale Féminine 1 d'Arras Pays d'Artois Basket (Saison 2018-2019), Gérald NIVELON propose de modifier la liste des équipes en remplaçant Arras Pays d'Artois Basket par Feytiat Basket 87 (équipe ½ finaliste qui a perdu contre le vainqueur du Trophée Coupe de France Seniors Féminines lors de la saison 2017-2018).

Validation de la proposition par le Comité Directeur

c. Point sur les Automnales

Patrick COLETTE annonce que vendredi 6 juillet s'est tenue une réunion des référents de toutes les Ligues. Il précise que les 3 modules obligatoires ont été bien perçus. Il signale que la ligue Centre Val de Loire souhaite ne faire qu'une journée de formation pour les dirigeants. Jean-Pierre SIUTAT s'entretiendra avec Jannick RIBAUT à ce sujet.

d. Point sur la formation des JIG

Christian AUGER informe les membres du Comité Directeur qu'une quinzaine d'inscription aux formations JIG ont été recensées pour l'instant. Il ajoute que Matthieu SOUCHOIS a été contacté par le club de Feytiat situé en région Nouvelle Aquitaine qui est bien plus proche du lieu de Formation de la ligue du Centre Val de Loire à Châteauroux. Le Pôle Formation a donné son accord pour que le club puisse se rendre à la formation de Châteauroux plutôt qu'à Mont de Marsan. Ces demandes seront traitées au cas par cas.

Christian AUGER souhaite savoir quand ce dispositif sera mis en place de ce dispositif dans les territoires ultra-marins.

Jean-Pierre SIUTAT propose que les territoires ultra-marins bénéficient d'une année de transition. Il souhaite qu'une ressource de chaque territoire pouvant dispenser la formation soit identifiée.

Validation de la proposition par le Comité Directeur

e. Label FFBB Citoyen

Gérald NIVELON signale qu'un dossier est arrivé en retard suite à un problème d'ordre technique. Il propose donc d'attribuer le label 2 étoiles au BC Portet Lorentait (CD 47).

Validation de la proposition par le Comité Directeur

f. Haut-niveau – Point de situation

Jean-Pierre SIUTAT précise la situation du Paris Basket Avenir : le club a reçu les droits du Hyères Toulon Basket et accède ainsi en Pro B ; il n'a pas bénéficié d'une wild card, comme cela a pu être dit. Il remercie le service juridique pour le travail fourni sur ce dossier.

Il annonce également que Philippe LEGNAME a préféré renoncer à ses fonctions au sein de ce nouveau club et conserver son rôle au sein de la Fédération, initiative saluée par Jean-Pierre HUNCKLER

Patrick COLLETTE positive en indiquant que le club amateur du HTV est sauvé et peut repartir sur des bases solides grâce à la cession des droits sportifs.

Le Bureau Fédéral valide les modifications règlementaires proposées par la Commission Haut Niveau des Clubs (annexe 5)

Prochaine réunion du Comité Directeur le 8 septembre 2018.